

	
Délibération n° 15	Conseil Municipal du 26 septembre 2017
Direction des services techniques	Domaine de compétence : 8.4 Aménagement du territoire
<p>Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 20/09/2017</p> <p>Membres présents : 25 puis 26 (arrivée de Mme COUSIN à 20 h)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 8 puis 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 02/10/2017</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, <b>Adjoints</b>, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) : 0</b></p> <p><b>Votants : 33</b></p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFFIER</p>
<p><b>Objet</b> : Aménagement du Pont Rose – Prise en charge de l'exploitation et de la maintenance de l'éclairage public par la commune d'Etaples</p>	
<p><b>Rapporteur</b> : Monsieur Lucien Bonvoisin</p>	
<p><b>Synthèse de la délibération</b> :</p>	<p>Le Conseil Municipal est invité à signer la convention de transfert de gestion de l'éclairage public du Pont Rose à Etaples sur Mer</p>

Un aménagement sur le Pont Rose a été réalisé par le Conseil Départemental afin d'améliorer le franchissement pour les vélos et piétons, en liaison avec les aménagements réalisés côté Etaples sur mer et côté Le Touquet : l'Eurovéloroute n°4. Dans le cadre de ces travaux, un éclairage de trottoirs inséré dans le muret séparatif chaussée-trottoir a été réalisé, nécessitant à présent le transfert de gestion à la commune.

Il revient à la commune d'Etaples sur mer de prendre en charge l'ensemble de la gestion

des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'éclairage public réalisé dans le cadre des travaux (lanternes, lampes, câbles, fourreaux, chambres, armoires électriques...), à compter de la date de réception de ceux-ci.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à ce projet.

La délibération est adoptée par **25 voix pour et 8 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au  
Contrôle de légalité le (voir  
visa)*

  


*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del15-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017